Architecture.—Cette division s'occupe de la construction des édifices publics, bureaux de poste et de douane, entrepôts de douane, casernes, hôpitaux militaires, arsenaux et quartiers régimentaires, des bâtiments des fermes expérimentales et de ceux affectés à l'immigration, à la quarantaine, aux bureaux des agents des terres et des bureaux de télégraphe, ainsi que de leurs réparations et de leur entretien.

Télégraphes.—La division des télégraphes se consacre à la construction, réparation et entretien des lignes télégraphiques, aériennes et sous-marines, appartenant à l'État. Ces lignes sont situées dans les provinces de Nouvelle-Ecosse, de Nouveau Brunswick, de Québec, d'Ontario, de Saskatchewan, d'Alberta, de Colombie Britannique et au Yukon. (Voir aussi pp. 727-729.)

Cales-sèches.—Le gouvernement canadien possède cinq cales-sèches ou bassins de radoub, dont on verra les dimensions au tableau 10. La cale-sèche de Kingston, Ontario, est louée à la Kingston Shipbuilding Company. Celle de Lauzon, Québec, à l'est de l'ancien bassin de radoub, a 1,150 pieds de longueur; elle est divisisée en deux parties (qui ont respectivement 500 et 650 pieds); sa largeur est de 120 pieds et sa profondeur, à marée haute, de 40 pieds; elle a coûté environ \$3,850,000. En vertu de la loi des subventions aux cales-sèches, de 1910 (9-10 Edouard VII, chap. 17), plusieurs docks ont été subventionnés au moyen d'un versement pendant un certain nombre d'années de 3 ou  $3\frac{1}{2}$  p.c. par an du coût de leur construction. ainsi qu'on le verra par le tableau 11.

10.—Dimensions des cales-sèches appartenant au gouvernement fédéral.

Localité.	Lon- gueur.	Largeur.			Profon- deur de	Hauteur de la marée.	
		Faite.	Foad.	Entrée,	l'eau à l'entrée.	Prin- temps.	Marée basse.
	pieds.	pieds.	pieds.	pieds	pieds.	pieds.	pieds.
Lauzon, Qué., "Champlain"  Lauzon, Québec, "Lorne"  Esquimalt, C.B. (Ancienne)  Esquimalt, C.B.  Kingston, Ont.	600·3 450·7	144 100 90 149 79	105 59·5 41 126 47	120 62-0 65 135 55	40-0 H.M. 25-8 H.M. 29-0 H.M. 40-0 H.M. 16-0	18 18 7 to 10 7 to 10	

11.—Dimensions et coût des cales-sèches subventionnées en vertu de la loi des subventions aux cales-sèches, de 1310.

Localité.	Lon- gueur.	Lar- geur.	Profon- deur à l'entrée.	Coût total.	Subvention,
	pieds.	pieds.	pieds.	8	
Collingwood n° 1, Ont	515·8 413·2	59·8 95 77·6	14·8 19·2		3 p.c. pendant 20 ans 3 p.c. pendant 20 ans
Port Arthur, Ont	708.3	77.6	16.2	1,258.050	3 p.c. pendant 20 ans.
à flot)	601	100	31.5	3,000,000	31 p.c. pendant 35 ans
à flot). Prince Rupert, C.B. (bassin à flot)	600	100 133	32		31 p.c. pendant 25 ans
St. John, NB	556.5	98	32 40 28		41 p.c. pendant 35 ans 41 p.c. pendant 35 ans

Budget.—Le tableau 12 expose le budget du ministère des Travaux publics du gouvernement fédéral pour les exercices 1922-27. Durant l'exercice 1927, ses dépenses ont été de \$13,750,953, comparativement à \$17,830,121 en 1926, soit une diminution de \$4,079,168, à laquelle ont contribué presque tous les services.